

**Conseil Communal
Aigle**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 26 OCTOBRE 2017 - AULA DE L'EPCA, AIGLE**

La Présidente : Mme Jeanne GIRARDIN
Secrétaire : Mme Barbara DEVAUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
 M. Alain MORET
Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Madame la Présidente ouvre la séance à 20 h 01.

Madame la Présidente remercie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait constater la présence de 66 conseillers, 3 excusés, 1 absent.

Le quorum est de 34.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente annonce que le Conseil a pu en prendre connaissance. Elle donne des précisions. Premièrement, au vu de son contenu, elle propose de ne pas le lire à ce stade car il y aura peut-être des modifications. Elle demande s'il y a une objection à ce qu'il ne soit pas lu. Ensuite, elle signale que deux rapports n'ont pas été reçus dans les délais. Au point 2.1, préavis 2017-02, la commission n'a pu siéger pour la seconde fois que le 17 octobre, et la commission rend son rapport ce jour. Mais il s'agit d'un second débat, selon l'article 80 du règlement du Conseil, qui doit se dérouler dans la plus proche séance. Elle ouvre tout de même la discussion, sur le maintien de ce préavis à l'ordre du jour. Elle demande de voter par oui ou par non

si ce préavis est maintenu à l'ordre du jour.

M. Cyril ZOLLER prend la parole en proposant de retirer le 2017-02 de l'ordre du jour étant donné que son groupe n'a pas pu prendre position, vu que le rapport n'a pas été reçu.

M. Jean-Paul JOTTERAND précise que s'agissant d'un second débat, il doit être traité dans la plus proche séance, selon l'article 80 du règlement du Conseil.

M. Bernard BOREL se pose la question s'il s'agit de faire un débat juridique ou politique. Il serait logique de renvoyer au prochain Conseil pour que les groupes politiques puissent en discuter. Il propose pour des questions politiques que ce point à l'ordre du jour soit renvoyé.

M. Marc-Olivier DRAPEL demande un peu de bon sens, vu que dans chaque groupe, un commissaire était désigné et était donc en mesure d'informer des travaux de la commission et du contenu de son rapport.

Mme Corinne DI MARCO signale que le commissaire de son groupe n'avait pas reçu le rapport mardi soir lors de leur séance de groupe.

Mme la Présidente demande que ceux qui acceptent le maintien à l'ordre du jour de ce préavis lèvent la main.

Résultat du vote :

Oui: 25 ; avis contraires: 30 ; abstentions : 11

Madame la Présidente ajoute que pour le préavis 2017-09, celui n'a pas été rendu et signé dans les délais. Elle ouvre la discussion sur le maintien ou non de ce préavis à l'ordre du jour. Elle demande de voter oui ou non.

M. Marcel-Jacques BACCA précise que le rapport est bien arrivé dans les 10 jours auprès du secrétariat municipal, non signé mais bien arrivé et que Madame la Présidente a signalé que cela était en ordre.

Mme la Présidente répond à M. BACCA que cela était un souhait du bureau du Conseil de recevoir le rapport au 11 octobre, car la séance du bureau était fixée au 12 afin d'élaborer l'ordre du jour du Conseil.

M. Jean-Paul JOTTERAND ajoute que selon le règlement du Conseil, il est stipulé que le rapport doit être déposé 10 jours avant la séance du Conseil communal, ce rapport est donc parfaitement dans les délais.

Madame la Présidente annonce qu'il faut ajouter à l'ordre du jour, le point 6.2, soit :

Interpellation : Utilisation de matériaux recyclés pour la ville d'Aigle, de M. Christophe Barbezat

L'ordre du jour tel que modifié, soit sans le rapport du préavis 2017-02 sera suivi.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2017

Une demande de corrections en page 10 a été demandée par M. BELLWALD, comme suit :

"M. Philippe BELLWALD demande que Mme RIME repasse la dernière diapositive de la présentation où il y avait l'emplacement du bâtiment et fait deux commentaires. Sur la mention du Syndic sur l'utilisation future de la 1013, on voit que le bâtiment KIWI se trouve sur une parcelle sociale. Quand on parle d'hypothéquer la 1013, on voit que les 3 terrains de sport dessinés sur le plan hypothèquent grandement la parcelle. Et que le KIWI n'hypothéquait que peu. La commission a noté un effet désagréable de tiroirs. Il avait été voté avec le 2015-12, un crédit d'assainissement où tout était compris pour un montant de 18,5 millions. Aujourd'hui, la Municipalité demande une rallonge pour faire face aux obligations telles que la réalité nous les présente. On s'aperçoit en commission qu'un troisième préavis risque d'arriver pour la réfection de ces terrains de sport et personne ne peut dire combien cela va coûter. La commission est prête à aller de l'avant pour mettre en place cet été encore une réponse pour donner suite à donner à ce préavis.

M. Philippe BELLWALD précise qu'il s'agit aussi des routes d'accès et de la sécurité aux abords des écoles. "

Madame la Présidente annonce que ces corrections de plumes seront faites.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin est ainsi accepté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Madame la Présidente annonce que le bureau prie instamment tous les membres du Conseil d'amener au greffe dans les délais impartis les rapports signés.

Le bureau a soulevé une question pour apporter des modifications au règlement du Conseil. Pour rappel, la procédure à suivre est le dépôt d'une motion selon art 31 de la Loi sur les Communes et l'art 59 de notre règlement.

Le bureau du Conseil prie les membres des conseils intercommunaux de rédiger un rapport sur leurs activités 2017, ceci pour le conseil de décembre.

1.5 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Madame la Présidente lit le une copie adressée à la Municipalité concernant la pose de faux-plafonds

provisaires au bâtiment scolaire des Dents-du-Midi.

Madame la Présidente a reçu la démission d'un membre scrutateur du bureau en date du 13 septembre 2017.

"Appelé à d'autres tâches par mon groupe et ne pouvant assumer les deux fonctions, je présente ma démission du poste de scrutateur avec effet après élection de mon remplaçant.

Signé : M. Alain Moret"

Une élection aura lieu au point 8 de l'ordre du jour.

Madame la Présidente lit le courrier reçu ce jour de M. Piero Ruggiero, annonçant sa démission au 31 janvier 2018.

La parole est donnée à M. Frédéric BORLOZ, syndic.

M. Frédéric BORLOZ, annonce que toute la Municipalité a tenu une conférence de presse ce soir même à 19 h 00 à l'Hôtel de Ville. Le communiqué de presse sera en ligne dès 20 h 30. Il passe la parole à M. RUGGIERO pour une allocution.

M. Piero RUGGIERO commente sa démission et quitte la salle sous les applaudissements de l'assemblée.

1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude ALLORA, municipale

UAPE Clin d'Oeil

Une nouvelle UAPE dans le bâtiment de la fondation Clin d'oeil a ouvert ses portes le 24 septembre 2017. Cette structure accueille les enfants de 4 à 12 ans, le matin avant l'école, à midi et l'après-midi, du lundi au vendredi. Cette décision a été prise suite à une liste d'attente importante de la structure UAPE des petits pirates à l'avenue de la gare qui accueille principalement les enfants du site scolaire de la Grande-Eau et pour répondre aux besoins des parents sur le haut de la ville. Quelques petits travaux de rafraichissement ont été nécessaires pour obtenir l'autorisation de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants. Ces travaux ont été pris en charge par la Commune.

Place en UAPE pour les enfants d'Yvorne et de Corbeyrier

Suite à l'acceptation de la nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants par le Grand Conseil, dont la mise en application débute le 1er janvier 2018, les communes ont l'obligation d'organiser un accueil parascolaire collectif (UAPE). Donc, à la place de multiplier l'ouverture de petites structures, la commune d'Aigle a donné son accord de principe pour accueillir les enfants des communes d'Yvorne et de Corbeyrier en UAPE sur son territoire. Dans la pratique, actuellement des enfants d'Yvorne enclassés sur leur commune fréquentent déjà l'UAPE de la Citrouille à la Planchette. Un transport financé par Yvorne est organisé par eux.

Mobilité

Mobilité

Les réponses au postulat Mobilis et un bus communal pour tous seront faites pour le Conseil Communal du mois de mars 2018.

Mme Isabelle RIME, municipale

Environnement

Le programme de politique énergétique de la Municipalité est consultable sur le site Internet de la Commune, à l'adresse : www.aigle.ch/durable.

La Commune a passé avec succès son réaudit "Cité de l'Energie" avec un résultat qui a atteint 60,5 % contre 56%.

Affichage culturel

La Municipalité a validé l'offre de SGA, 12 emplacements F4 peuvent être mis à disposition pour de l'affichage culturel. Les emplacements sont encore à définir.

Bâtiments

Une visite officielle sera faite au sein de l'ancien Hôtel de Ville durant laquelle chaque conseiller sera invité, soit le 18 janvier 2018.

Le WiFi a été installé dans les collèges Batiment 54 et Michel Mayor.

Concernant le préavis 2015-12, suite aux retours des appels d'offres pour la rénovation du bâtiment DDM et la salle de gymnastique de la Planchette, les offres sont rentrées et les auditions ont eu lieu. Cinq entreprises sur six ont répondu, une s'étant excusée. Les adjudications ont été envoyées. Elle assure au Conseil communal qu'aucun dépassement n'est à prévoir sur le crédit du 2015-12.

M. Grégory DEVAUD, municipal

Vignes

Les vendanges ont eu lieu du 21 au 30 septembre et se sont bien déroulées. Les résultats sont les suivants : Pour la cave communale : 82'873 Kg d'encavé sur 87'753 kg soit 5.57 % (4880 Kg) de moins des droits de production. Pour la coopérative : 2506 Kg de blanc livré soit 100 % et 5430 kg de rouge sur 9671 Kg soit 43.86 % de moins des droits.

Eaux

Il y a eu plusieurs fuites de canalisations et le service des eaux donne des explications. Le taux normal de mesure de la turbidité dans un réseau d'eau de la Commune est de 0.15 FTU. Turbidité = état d'un liquide trouble. Chaque année, nous avons quelques pointes, soit environ 1 x par mois. Jusqu'à une turbidité de 3 à 4, soit environ 5-6 x par an, nous surveillons, mais sans interruption. A partir de 4 à 5 FTU, soit 4x par an, la

source concernée est mise au trop plein et les puits de pompage de la Mêlée entrent en fonction, jusqu'au retour à la normale. L'utilisation des puits est également nécessaire en cas d'arrêt volontaire de la source pour des travaux (9 au 12 octobre) pour peinture dans la chambre de rassemblement de Fontanney. La turbidité de l'eau est due essentiellement à de fortes précipitations ou lors de la fonte de la neige. Lors de fuites sur le réseau, il peut se produire un brassage, entraînant une augmentation de la turbidité de l'eau. Egalement lors de l'arrêt et de la remise en eau d'un secteur après réparation. La qualité de l'eau des sources et des puits est contrôlée régulièrement. C'est une obligation légale. Nos puits sont très contrôlés par Rhône 3 et sont conformes et propres à la consommation. L'utilisation des puits crée des mouvements dans les conduites par les variations de pression du réseau. Lors de fuite, l'augmentation du débit peut mettre à mal certaines conduites usagées. Il peut donc y avoir des retours de fines dans le réseau. Dans tout les cas, à part l'apparence de l'eau, cette dernière reste consommable avec aucun risque.

Etats généraux

Suite aux Etats généraux et à la feuille des routes, une création d'une structure a été faite afin d'étudier la problématique des passages des trains. Un schéma directeur des espaces publics est en cours.

UCI

L'UCI a nommé un nouveau président, en la personne de M. David Lappartient. Cela ne va pas changer beaucoup pour la commune. Cependant, le concept "vélos" sur la commune d'Aigle va continuer son développement avec des accès favorisés. Un nouveau préavis dans ce sens vient d'être envoyé soit le 2017-14.

M. Frédéric BORLOZ, syndic

Fusions des communes

Afin d'appréhender l'évolution du cadre législatif et contextuel relatif aux fusions de communes dans le canton et de l'intérêt potentiel que la Commune pourrait avoir en l'occurrence, la Municipalité a décidé de donner un mandat d'étude à deux bureaux familiers des questions de fusions de communes. Il n'y a à ce stade pas de volonté exprimée par l'autorité exécutive qui tiendra le Conseil au courant des résultats de cette démarche le moment venu.

Conventions financières

L'Association pour le château d'Aigle connaît une amélioration de la fréquentation du site qu'elle gère de manière autonome. Toutefois, il n'y a pas de corrélation avec les résultats qui peinent quand à eux à s'améliorer. Dès lors, la Municipalité a souhaité solidifier la relation qu'elle a avec dite association en établissant une nouvelle convention qui annule les précédentes et qui précise notamment les aspects financiers avec la somme de soutien, mais aussi un mécanisme de correction à la baisse en cas de résultats financiers positifs.

Comme annoncé lors du dernier Conseil, une convention entre Cinérive et la Commune a été établie par la Municipalité et signée. Elle entérine les accords passés oralement en 2015 déjà.

Futur préavis

Il y a 2 jours, l'association de gymnastique Aigle-Ancienne a tenu une assemblée générale qui a décidé de sa dissolution au 31 décembre 2017. Cette décision entraîne le retour du terrain communal (parcelle n°3331) qui lui avait été mis à disposition sous forme de droit de superficie et de la construction qui y est située. Cette opération est similaire à celle opérée en 2014 avec l'Aigle-Alliance. L'Aigle-Ancienne et la Municipalité se sont mises d'accord qu'étant donné l'affectation du bâtiment (ancienne salle de gym), sa vétusté et que le terrain appartient de fait à la Commune, la construction n'avait aucune valeur. La Commune devrait devenir propriétaire de ce bâtiment à la fin de l'année et déposera un préavis en 2018 précisant l'affectation qu'elle souhaite lui donner, en principe une salle de sport pour les écoles et les sociétés locales.

Organisation générale de la Municipalité

Pour cette année, la vice-présidente est Mme Maude ALLORA et le deuxième vice-président M. Grégory DEVAUD. En complément à la déclaration de Monsieur Piero Ruggiero en début de séance et qui fait suite au dépôt officiel de sa démission ce matin même à 11 h. dans son bureau de l'Hotel-de-ville, le syndic tient encore à donner quelques précisions. Dès 20 h 30 est publié sur le site aigle.ch le communiqué de presse relatif à cette décision qui fait suite au retrait du Municipal décidé d'un commun accord et communiqué par les avis du 29.06.2017 et 03.07.2017. Ces dernières semaines, les membres de la municipalité se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de soulever ensemble la situation et les possibilités d'exercer dans le cadre légal vaudois. En fonction de la décision de Monsieur Piero Ruggiero, les dicastères ne seront pas remaniés jusqu'à ce qu'un nouveau membre rejoigne l'exécutif selon un calendrier encore à définir avec la Préfète lors d'une réunion fixée le 01.11.2017. Piero Ruggiero reste à disposition de la Municipalité et des services concernés pour le suivi des affaires courantes et le bouclage des dossiers ouverts afin d'en assurer la meilleure transmission possible, le moment venu. De son côté, la Municipalité, qui a pris particulièrement au sérieux cette affaire depuis le mois de juin dernier et ses conséquences vis-à-vis à la fois de l'autorité qu'elle exerce et de la confiance nécessaire pour y parvenir de la part de la population tient à préciser qu'avec l'autorisation de Monsieur Piero Ruggiero, son avocat a pu consulter le dossier pénal. Il n'y a trouvé aucun motif qui impliquerait la gestion ou les comptes communaux. Enfin, elle tient à préciser que les relations avec l'intéressé ont toujours été empreintes de respect et que ce dernier s'est toujours mis à disposition pour assumer sa mission confiée par les électeurs et électrices aiglons.

Suite d'interpellation

En complément de la récente réponse du 11.04.2017 à l'interpellation de M. le Conseiller communal Marc-Olivier Drapel du 16.12.2016 demandant à renommer la halte ASD-Dépôt en ASD-Château, il informe avoir reçu les accords finaux de la Confédération. Les TPC ont donc pu effectuer les changements ad hoc. Comme quoi certains dossiers avancent plus vite que d'autres...

Associations intercommunales

Suite au dépôt de l'interpellation de la CoFin et au rapport de la Cour des comptes, la Municipalité a déjà revu les règlements pour les prochains exercices avec les différentes associations intercommunales.

M. Philippe BELLWALD prend la parole pour poser diverses questions suite aux communications municipales.

Madame la Présidente l'informe qu'il pourra le faire au point 7 de l'ordre du jour.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-02 DU LUNDI 10 AVRIL 2017 RELATIF À UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU PRÉAVIS 2015-12 – CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE & LOCATION DE MODULES PROVISOIRES DURANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU COLLÈGE DES DENTS DU MIDI

Préavis retiré de l'ordre du jour selon point 1.2.

2.2 PRÉAVIS N° 2017-06 DU LUNDI 12 JUIN 2017 RELATIF À L'ABROGATION DE RÈGLEMENTS OBSOLÈTES

Lecture du rapport par le premier membre, M. François DELADOEY.

Conclusions du préavis municipal et de la commission :

Le Conseil Communal d'Aigle décide :

1. d'abroger le "Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles" du 19 octobre 1983.

2. d'abroger le "Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune d'Aigle" du 23 mars 2000.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Votes

Accepté à l'unanimité.

Approuvé 66, Refusé 0, Abstention 0, Bulletin blanc 0

2.3 PRÉAVIS N° 2017-07 DU LUNDI 12 JUIN 2017 RELATIF À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AUX BARÈMES DU SERVICE DENTAIRE

Madame Danielle GOSTELY, 1er membre, lit le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Conclusions du préavis municipal :

1. d'approuver le « Règlement communal relatif aux barèmes du service dentaire»
2. d'abroger le « Règlement et barème du service dentaire scolaire » du 24 septembre 1998
3. de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

Conclusions du rapport de la commission :

1. d'approuver la version amendée par la Commission du « Règlement communal relatif aux barèmes du service dentaire»
2. d'abroger le « Règlement et barème du service dentaire scolaire » du 24 septembre 1998
3. de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

Discussion

M. Cyril ZOLLER au nom du groupe AlternativeS-les Verts fait part de son inquiétude avec ce texte juridique: différents termes sont utilisés, comme "parents", conjoints" ou encore "représentant légal" et il ne perçoit pas bien les implications de l'emploi de ces termes différents. Par conséquent, il demande le renvoi du préavis en Municipalité.

M. Livio HÜRZELER doute de la constitutionnalité du choix d'avoir des délais d'attente différents en fonction de la nationalité et du type de permis des requérants. Ceci amènerait une citoyenneté à plusieurs vitesses.

Mme Isabelle RIME apporte quelques précisions sur le projet de préavis municipal. En effet, les propos figurant dans le rapport de la commission en rapport avec le budget alloué à cette prestation méritent d'être contredits : le budget n'est ni modeste, ni sous-utilisé. Pour preuve, les chiffres des 4 dernières années:

Année	Budget	Compte
2014	CHF 45'000.-	CHF 44'719.50
2015	CHF 45'000.-	CHF 48'023.75
2016	CHF 45'000.-	CHF 36'710.35
2017 *	CHF 50'000.-	CHF 45'247.80

* Situation à fin septembre

Par ailleurs, le projet de règlement a été soumis au Service des Communes et du logement qui en a validé les aspects juridiques.

M. Jean-Paul JOTTERAND demande à la Présidente la manière de procéder pour le vote.

Madame la Présidente répond qu'elle fera voter les sous-amendements d'abord.

1er sous-amendement de la CoFin :

Article 2, alinéa 1

"Peuvent bénéficier d'un subside communal les enfants domiciliés à Aigle depuis 1 an au moins et qui fréquentent les classes de la scolarité obligatoire"

M. Jean-Paul JOTTERAND explique que ce sous-amendement a comme but d'éviter une explosion des coûts.

Avec ce texte, on revient tout simplement à la situation existante.

M. Bernard BOREL faisant partie de la CoFin et de la commission ad hoc n'a pas participé au vote de la CoFin.

La Présidente soumet au vote le 1er sous-amendement de la CoFin.

Vote du 1er sous-amendement :
31 oui, 22 non, 12 abstentions.

2e sous-amendement de la CoFin :

Article 2, alinéa 2

Les ayants droits sont les enfants dont au moins un des parents est domicilié à Aigle

- depuis 1 an au moins et est, soit de nationalité suisse, soit de nationalité étrangère avec un permis C ou F
- depuis 2 ans au moins et est au bénéfice d'un permis B.

M. Jean-Paul JOTTERAND signale que ce deuxième sous-amendement a le même but que le premier, à savoir la maîtrise des coûts, et qu'il entraîne le statu quo par rapport à la situation existante. Au sujet de la remarque de M. HÜRZELER sur la constitutionnalité de délais d'attente différents en fonction du type de permis, il rappelle que le règlement a été validé par les juristes cantonaux.

Madame la Présidente procède au vote du 2e sous-amendement.

Résultat du vote du 2e sous-amendement :
32 oui, 23 non, 8 abstentions.

Madame la Présidente demande de procéder au vote du rapport de la commission sous-amendé.

M. Frédéric BORLOZ prend la parole pour conseiller la présidente sur la manière de procéder au vote des différents articles sous-amendés et amendés.

M. Cyril ZOLLER constatant l'incertitude qui ressort de ces derniers votes, réitère sa demande de renvoi en Municipalité pour réexamen du dossier et des amendements.

M. Michel MARTENET estime inutile de renvoyer ce préavis en Municipalité, considérant qu'il s'agit d'un problème de santé publique d'offrir des soins dentaires de qualité aux enfants aiglons.

Mme Isabelle RIME rappelle que ce projet de règlement a déjà été validé par le SCL et que les amendements soumis devront être examinés sous l'angle de la légalité.

M. Livio HÜRZELER se demande si la demande de renvoi de M. le Conseiller communal ZOLLER ne serait pas en fait une motion d'ordre et dès lors devrait être soumise au vote.

M. Cyril ZOLLER dépose une motion d'ordre demandant le renvoi du préavis à la Municipalité.

M. François DELADOEY rappelle que selon l'article 74 du Règlement du conseil communal, une motion d'ordre doit être appuyée par un cinquième des membres présents pour être prise en considération.

Madame la Présidente demande aux conseillers qui soutiennent la motion d'ordre de lever la main. Plus de 14 membres soutenant la motion d'ordre, celle-ci est soumise au vote.

La motion d'ordre est acceptée par 34 conseillers.

Le préavis 2017-07 est renvoyé à la Municipalité.

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-08 DU LUNDI 26 JUIN 2017 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU « SDIS CHABLAIS »

M. Clément REBER, 1er membre, lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis.

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

1. d'approuver les modifications du "Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais".
2. de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Accepté à l'unanimité

Approuvé 66, Refusé 0, Abstention 0, Bulletin blanc 0

2.5 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-09 DU LUNDI 24 JUILLET 2017 RELATIF À LA DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET D'AVANT-PROJETS EN VUE DE LA RÉGIONALISATION DE L'ÉPURATION DANS LA RÉGION D'AIGLE ET LA CONSTRUCTION D'UNE STEP RÉGIONALE À AIGLE

M. Marcel-Jacques BACCA, 1er membre, lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis.

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

1. D'accorder au COPIL, via la Municipalité, le crédit nécessaire de Fr. 339'200.- Hors Taxes pour la réalisation des études nécessaires en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux avec les communes partenaires.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 339'200.- HT le moment venu, aux meilleures conditions.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : le prélèvement du montant sur le compte réserve « Epuration des eaux », pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 5 ans.
4. D'adopter le projet de régionalisation tel que présenté.
5. D'autoriser la Municipalité à étudier la création d'une entité intercommunale juridiquement indépendante sous forme d'Association Intercommunale ou de Société Anonyme pour gérer le projet de STEP régionale.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Accepté à la majorité

Approuvé 64, Refusé 0, Abstention 1, Bulletin blanc 0

2.6 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-10 DU LUNDI 14 AOÛT 2017 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL CYRIL ZOLLER (VERTS-ALTERNATIVES) ET CONSORTS DATÉ DU 17 SEPTEMBRE 2015, INTITULÉ « POUR UN AFFICHAGE POLITIQUE MODERNE ET RESPECTUEUX »

Mme Martine CHESEaux, en remplacement du 1er membre, M. Pierre CALORE, lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis.

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

- d'approuver le rapport-Préavis municipal no 2017-10 du lundi 14 août 2017

Discussion

M. Louis GOY rappelle que les affiches politiques fleurissent partout en période électorale et ne sont pas belles avec leur "grosses têtes", même si elles sont ensuite "améliorées". Pour lui, cette pollution visuelle n'a pas lieu d'être et la réponse municipale n'est pas adéquate.

M. Michel MARTENET, membre de la commission rappelle que la commission s'est basée sur trois critères. Le premier critère pris en compte par la commission a été le coût des mesures. CHF 100'000.- pour une utilisation une fois tous les 5 ans, c'est trop cher. Ensuite l'affichage actuel permet à chaque groupe de développer sa créativité même en étant réglementé. Puis si la commune devait se porter acquéreuse de supports, elle pourrait les mettre à disposition d'autres.

M. Cyril ZOLLER réfute ces arguments, car en Suisse on vote au moins 4 fois par année et il y a des élections presque tous les ans entre les élections fédérales, cantonales et communales. Il rappelle aussi que, comme l'avait relevé la presse, des aiglons s'étaient plaint de la surabondance d'affichage, d'où son intervention pour un affichage respectueux.

M. Bernard BOREL rappelle que la CoFin a jugé cette dépense adaptée.

M. Michel CLAUDEL quant à lui estime que des gardes fous permettraient d'éviter que notre Syndic se plaigne d'avoir des affiches non-désirée juste devant chez lui.

Vote

Accepté à la majorité

Approuvé 38, Refusé 14, Abstention 13, Bulletin blanc 0

2.7 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-11 DU LUNDI 14 AOÛT 2017 RELATIF À LA DÉCORATION ET L'ÉCLAIRAGE DE NOËL

M. Marc-Olivier DRAPEL, 1er membre, lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis.

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 237'600.00 TTC pour la décoration et l'éclairage de Noël
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 237'600.00 TTC aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : amortissement de l'investissement selon nos disponibilités, mais au maximum sur 5 ans.
4. d'adopter le projet tel que présenté

Discussion

M. Patrice BADAN s'interroge si pour un tel montant, des offres à d'autres fournisseurs que Romande Energie n'auraient pas dû être demandées. Il regrette que seule cette entité ait été consultée.

M. Livio HÜRZELER juge trop élevé le montant du crédit et se demande si on ne pourrait pas le restreindre au Centre-ville en abandonnant les quartiers périphériques.

M. Grégory DEVAUD rappelle que lors de la précédente législature, plusieurs membres de ce Conseil s'étaient plaints de la pauvreté de l'éclairage de Fête de la ville. Pour y remédier, l'idée de la Municipalité était de venir devant le Conseil de manière transparente, avec un concept d'éclairage de Noël, plutôt que de simplement mettre des petits montants supplémentaires au budget chaque année.

M. Livio HÜRZELER se demande si la proposition de la municipalité est compatible avec la loi sur les marchés publics (LMP) et avec l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Selon ces instruments, les accords de gré à gré concernant des fournitures doivent faire l'objet d'une soumission lorsque le montant dépasse CHF 100'000.00. S'il s'agit d'une procédure sur invitation, 3 offres doivent être demandées par l'adjudicateur. Or le Conseil communal n'a été confronté qu'à une seule offre et la municipalité ne s'est adressée qu'à une seule entreprise.

M. Grégory DEVAUD dément le fait que seule Romande Energie ait été consulté. Il signale que ce fournisseur a été retenu en raison de ses liens de longue date avec la Commune et de l'excellente relation entretenue avec les services communaux. Par contre, compte tenu de sa position dominante sur le marché de l'éclairage public dans le Canton, avec son entité spécialisée Luminis, elle est effectivement en mesure de soumettre des offres sans concurrence. Toutes les demandes de prix unitaire demandées à des fournisseurs de moindre importance se sont avérées beaucoup plus élevées. Par ailleurs, ce qui est proposé ce soir est un concept d'éclairage qui pourra être modulé.

M. Michel CLAUDEL s'étonne que la Commune puisse choisir son fournisseur, puisque les poteaux sont propriétaires de la Romande Energie et que dès lors elle pourrait refuser à d'autres de s'y accrocher. Par ailleurs, il estime que ce ne sont pas les quelques guirlandes en plus ou en moins à la route d'Ollon qui feront la différence.

M. Grégory DEVAUD informe M. CLAUDEL que la Commune est bien propriétaire des mâts d'éclairage publics et que Romande Energie est au bénéfice d'un contrat de prestation pour assurer la maintenance de ce celui-ci.

Vote

Accepté à la majorité

Approuvé 59, Refusé 0, Abstention 6, Bulletin blanc 0

2.8 RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-12 DU LUNDI 28 AOÛT 2017 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELADOEY (UDC) ET CONSORTS DATÉ DU 27 AVRIL 2017, RELATIF AUX « CONDITIONS OPTIMISÉES DE FRÉQUENTATION DU RÉFECTOIRE SCOLAIRE PAR LES ÉLÈVES 7P ET 8P DU SITE SCOLAIRE DE LA GRANDE EAU »

Mme Corinne FEUZ-CHARRIERE, 1er membre, lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

1. d'accepter le rapport-préavis municipal 2017-12 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Deladoey (UDC) et consorts daté du 27 avril 2017, « relatif aux conditions optimisées de fréquentation du réfectoire scolaire par les élèves 7P et 8P du site scolaire de la Grande Eau ».

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Accepté à l'unanimité

Approuvé 66, Refusé 0, Abstention 0, Bulletin blanc 0

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 POLITIQUE D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

M. François DELADOEY remercie la Municipalité et accepte sa réponse.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

Néant.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

Néant.

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION DE LA COFIN "COMMENT LA MUNICIPALITÉ ENTEND-ELLE METTRE EN PRATIQUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2016 DE LA COUR DES COMPTES RELATIF AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ?"

M. Jean-Paul JOTTERAND, président de la CoFin, lit l'interpellation déposée.

M. Frédéric BORLOZ précise qu'une réponse sera donnée après consultation avec les autres communes du district, ceci afin d'établir une unité de doctrine et de pratiques dans le Chablais. L'interpellateur et le Syndic conviennent que le délai de réponse pourrait dépasser le délai réglementaire.

6.2 INTERPELLATION : UTILISATION DE MATÉRIAUX RECYCLÉS POUR LA VILLE D'AIGLE

M. Christophe BARBEZAT lit l'interpellation qu'il a déposée.

M. Grégory DEVAUD répond qu'il prend note de cette interpellation et y répondra au prochain Conseil. Il ajoute que le menuisier de la Commune utilise déjà le bois aiglon pour les différentes installations urbaines.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

7.1 QUESTION "OPTIMISATION DU TRI À AIGLE"

Madame la Présidente lit la question écrite déposée par M. Lionel BILECI, au nom du groupe AlternativeS-Les Verts :

"Dernièrement, nous avons été interpellés par de jeunes citoyens concernant l'installation de poubelles dans les parcs publics.

Le fait est que le nombre de poubelles n'est parfois pas optimal, mais que surtout, ces jeunes aiglons trouveraient opportuns que les parcs soient dotés aussi de poubelles de tri.

Comme beaucoup, ces personnes aiment se retrouver dans les différents parcs de la ville afin de se relaxer et forcément d'y prendre parfois une collation.

Ces collations produisent divers déchets, emballage plastique, PET, verre, carton.

Les habitués de ces parcs nous ont fait savoir qu'ils apprécieraient beaucoup avoir des poubelles de tri sur place, les installations actuelles n'étant pas optimale pour le tri et de taille souvent trop petite donc vite arrivé à saturation si un groupe est présent.

De plus, le côté éducatif qu'apporteraient ces poubelles serait très intéressant et utile à tous les publics.

La municipalité a-t-elle un message pour ces jeunes gens préoccupés par la propreté de leur ville et est-il envisageable d'avoir des poubelles de tri dans les divers parcs Aiglons et autres lieux où elles seraient nécessaires ?"

Discussion

M. Grégory DEVAUD répond qu'il a pris note, il étudiera la situation avec le service concerné et répondra au prochain Conseil.

7.2 QUESTIONS DE M. PHILIPPE BELLWALD SUITE AUX COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Philippe BELLWALD demande à M. DEVAUD des précisions quant à la procédure suivie pour le dossier suite aux états généraux et les participations pour l'étude des possibilités du schéma directeur des espaces publics.

M. Grégory DEVAUD répond que les membres des ateliers participatifs seront à nouveau appelés à continuer les travaux car le dossier Aigle Centre 2020 ne concerne pas uniquement la problématique des trains mais également la place du Marché, l'aménagement, les parkings, entre autres.

M. Philippe BELLWALD demande à Mme RIME des précisions quant aux corps de métiers qui ont rendus des devis relatifs aux travaux de rénovation du DDM, soit bureaux d'architectes, bureaux d'ingénieurs ou autres. Il demande si ce sont des estimations, des devis ou des soumissions.

Mme RIME répond que la commission qui a traité le préavis 2017-02 avait quelques inquiétudes sur le coût de rénovation du DDM, et suite aux retours des appels d'offres, elle réaffirme que la cible budgétaire est respectée, pour le DDM et la Planchette. Que l'on peut assimiler ces appels d'offres à des concours et que ce sont des bureaux d'architecture et d'ingénieur qui ont répondu.

8. ELECTIONS

8.1 ELECTION D'UN SCRUTATEUR

Madame la Présidente a reçu la démission de M. Alain MORET, scrutateur, ayant repris la présidence du groupe l'Entente Aiglonne.

M. Marcel-Jacques BACCA, au nom de l'Entente aiglonne, propose la candidature de M. Christophe BARBEZAT.

M. Christophe BARBEZAT est élu par acclamation.

Madame la Présidente clôt la séance à 23 h 03.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La Presidente :
Mme Jeanne GIRARDIN



La secrétaire :
Mme Barbara DEVAUD

J. Girardin

B. Devaud